

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2024**

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du jeudi 21 novembre 2024, le Conseil Municipal, conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le mercredi 27 novembre 2024 à 19 heures dans le hall de l'école maternelle Louis Prot, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLE, Maire, en session ordinaire.

La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 22 novembre 2024 aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 22 novembre 2024.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Éric MAQUET, Marie-Cristine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Céline ROHAUT, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Jean DISMA, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Sylvie PORQUET, Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Nicole ERIPRET à Marie-Cristine DARROUX, Véronique DEAUBONNE à Céline ROHAUT, Patrice BOUCHER à Christophe CHATEL, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Patrick DEROGY à Roland ARNOLD, Delphine LEBEAU à Sylvie PORQUET.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Corinne RIGOBERT, Pascale HOUZE, Magalie PASQUIER, Nathalie MARCHAND, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Jean-Claude DELOHEN

2024/11-27/01
DECISION MODIFICATIVE N°3

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal que,

Vu le budget voté,

Considérant la nécessité de rééquilibrer une opération d'investissement,

Il est proposé de modifier le budget comme suit :

INVESTISSEMENT DEPENSES

Opération 93 Regroupement crèches :

- Art. 2181 – 4221 = - 4253€

Opéra. 96 Aire de jeux :

- Art. 2128 – 338 = + 3450€

Opération Financière : Chapitre 040 :

- 281578 Reprise sur amortissement = + 803€

FONCTIONNEMENT RECETTES

Art. 7811 Reprise sur amortissement = + 803€

Art. 70311 Concessions cimetière =

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE :

Article 1 : de modifier le budget en section d'investissement comme suit :

INVESTISSEMENT DEPENSES

Opération 93 Regroupement crèches :

- Art. 2181 – 4221 = - 4253€

Opéra. 96 Aire de jeux :

- Art. 2128 – 338 = + 3450€

Opération Financière : Chapitre 040 :

- 281578 Reprise sur amortissement = + 803€

FONCTIONNEMENT RECETTES

Art. 7811 Reprise sur amortissement = + 803€

Art. 70311 Concessions cimetière = - 803€

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Claude DELOHEN



Le Maire,

Pascal OURDOUILLE



Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 24

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de
la Somme le **02 DEC. 2024**
Ainsi que sa publication.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.